

# Mettre en œuvre de bonnes pratiques facilitant et valorisant le chantier du canal



Crédit photo : iStock

## 1. Objectifs

Il s'agit de faire bénéficier les territoires traversés des retombées économiques du chantier au quotidien, de faciliter la vie des entreprises intervenantes, de valoriser la mise en œuvre de cette grande infrastructure de transport auprès du public, de gérer l'impact du chantier sur les riverains et de limiter les déplacements liés au chantier.

### Infos

Dépenses moyennes du personnel de chantier (y compris celui en déplacement avec sa famille)

Hébergement	330 €
Restauration (restaurant et achat de denrées alimentaires)	440 €
Loisirs, carburants et achats divers	230 €
<b>Total mensuel</b>	<b>1 000 €</b>

À titre d'exemple, pour le chantier de l'A39 cela représentait une dépense de 15 millions d'euros en 3 ans par les entreprises et leurs sous-traitants extérieurs à la région.

## 2. De bonnes pratiques pour le développement de l'activité économique locale

Le chantier du canal Seine-Nord Europe est une opportunité pour tous les acteurs locaux et les entreprises intervenantes. Les acteurs locaux pourront bénéficier des retombées générées par les activités liées à la construction et, par la suite, au futur fonctionnement de cette nouvelle structure. Les collectivités territoriales pourront, par leur action, orienter les retombées économiques du chantier sur les territoires traversés, en facilitant le déploiement de l'offre de biens et de services proposée aux entreprises du chantier.

Chacun devra avoir à cœur de faciliter la vie des personnels et des entreprises qui pourront ainsi s'appuyer sur les acteurs économiques et sociaux, les collectivités locales et les services de l'État pour répondre à leurs besoins.

Les entreprises, quant à elles, pourront tisser des liens durables avec les populations et les acteurs économiques des territoires où elles interviennent, et intégrer leurs préoccupations spécifiques à leur fonctionnement.



### La majorité de l'offre de biens et services aux entreprises du chantier se concentre sur une zone privilégiée de proximité.

Les salariés d'un grand chantier organisent leur espace de vie à proximité de leur lieu de travail, en général dans une zone située dans les 20 minutes maximum de déplacement du site d'intervention. Les communes et les bourgs ruraux situés dans cette zone de proximité sont susceptibles de devenir les relais locaux naturels du chantier, apportant aux salariés et aux entreprises tous les services dont ils ont besoin (logement, soins, école, poste, garage, etc.). Une politique de prix attractifs et des montages d'associations entre commerçants pour répondre à cette nouvelle demande profitent largement à l'économie locale.

Les acteurs économiques locaux peuvent également être amenés à résoudre pour les entreprises certains problèmes ponctuels non programmés liés au déroulement du chantier.

## Témoignages

### Exemples observés sur un grand chantier :

- association entre deux artisans, un boulanger et un épicier, pour proposer des paniers repas complets aux ouvriers du chantier, en répondant précisément à leur cahier des charges, précision de l'heure de la livraison, prix, qualité, praticité.
- proposition d'une aire de stockage pour un important approvisionnement inattendu de matériaux, en l'occurrence des piquets en bois, dégagée sur une zone d'activité à proximité du chantier.

## 6. De bonnes pratiques pour gérer les déplacements liés au chantier

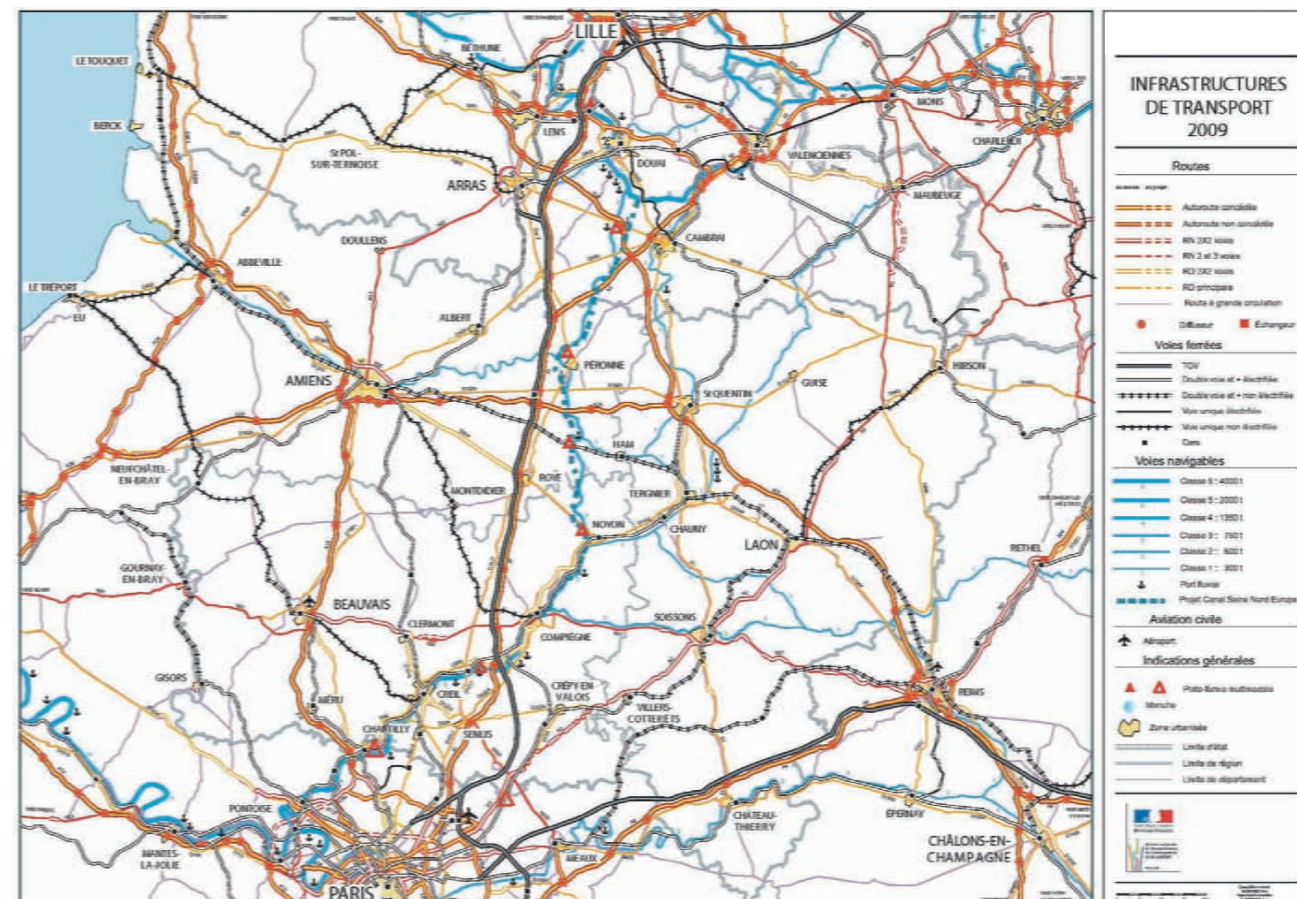
### Trajet domicile-chantier

À chaque fois que c'est possible, il est recommandé d'utiliser le covoiturage ou les potentialités du transport collectif régional.



### Déplacement autour du chantier

L'accroissement de la circulation sur les voiries existantes pose des problèmes d'encombrement et de sécurité. Ce danger est important lorsqu'il s'agit d'engins lourds et de véhicules de grande taille pour les approvisionnements ou l'évacuation des déblais de terrassement. Il est alors nécessaire de consulter les règlements municipaux de voirie, ainsi que le gestionnaire de la voirie pour créer ou aménager l'accès du chantier. Le détail des spécificités régionales des risques routiers est présenté dans le cahier « Sécurité Routière ».



## Contacts

Plate-forme de covoiturage des entreprises du bassin d'emploi d'Amiens, mise en place par la CCI Amiens-Picardie et le Conseil régional de Picardie : <http://www.kangouroule.fr>  
 Plate-formes de covoiturage du Nord-Pas-de-Calais :  
[www.123envoiture.com](http://www.123envoiture.com), [www.covoiturage-5962.fr](http://www.covoiturage-5962.fr)  
[www.covoiturage-artoais-gohelle.fr](http://www.covoiturage-artoais-gohelle.fr), <http://covoiturage.marcq-en-baroeul.fr>, [www.covoiturage-paysdepevele.fr](http://www.covoiturage-paysdepevele.fr)



## Les collectivités territoriales se mobilisent avec trois catégories d'acteurs pour dynamiser l'économie locale autour du chantier du canal Seine-Nord Europe.

### Les acteurs économiques

Ils possèdent la connaissance du tissu économique local (artisans et commerçants, agriculteurs et entreprises spécifiques du BTP) et ils savent le mobiliser.

### Les acteurs de l'hébergement avec l'appui de la Cellule Accueil Amiens-Picardie

Ils peuvent valoriser une offre de logement qu'ils sauront adapter aux besoins particuliers de chaque catégorie d'intervenants sur le chantier (court, moyen ou long séjour, avec ou sans famille, en location meublée ou libre, en location individuelle ou en colocation, en camping, hôtel ou HLM, etc.).

### Les acteurs de la réglementation

Ils ont les capacités nécessaires à l'encadrement juridique des initiatives locales et des contraintes liées au chantier dans différents domaines :

- en matière d'urbanisme,
- de santé publique,
- d'environnement (par exemple en ce qui concerne le ramassage des ordures ménagères liées au chantier, et l'action des entreprises du chantier pour la collecte, le tri et la valorisation des déchets BTP).

### Les cahiers du canal Seine-Nord Europe participent de cette démarche

en établissant et en communiquant un état des lieux des territoires traversés et de l'offre locale de biens et services, et ce plus particulièrement dans la zone d'accessibilité, située à 20 minutes de déplacement du chantier (listes des équipements et des communes, offre de logement, disponibilités foncières, spécificités du territoire en matière de sécurité routière...).

### Les collectivités territoriales peuvent également faciliter l'implantation des salariés des entreprises du chantier en utilisant les dispositifs permettant d'accélérer la production de logements.

## 3. De bonnes pratiques pour la valorisation de ce grand chantier d'infrastructure de transport : la communication

Une bonne communication entre les acteurs du chantier et les acteurs locaux est le gage d'une bonne insertion du chantier dans le territoire. Des outils variés existent qui sont aujourd'hui mis en œuvre pour assurer l'information des populations locales tout au long du déroulement des chantiers d'envergure. Ceci permet de réduire les interrogations des riverains, voire leurs éventuelles inquiétudes, et participe indéniablement à l'intégration de l'opération dans son environnement. Les réalisateurs du chantier sont les acteurs essentiels de cette communication. Mais les collectivités locales et les municipalités concernées jouent un rôle considérable pour les aider à entrer en contact et à établir des liens de confiance avec la population.



Crédit photo : MEDDTL

## 4. De bonnes pratiques pour contrôler et réduire les impacts du chantier

Un grand chantier a aussi nécessairement des impacts sur le voisinage : il est générateur de circulations, de bruits, potentiellement de salissures. Le tracé du canal Seine-Nord Europe présente à cet égard l'avantage de pouvoir se situer généralement à distance des zones habitées, bourgs et villages. Et la réglementation existante encadre ces impacts, que les entreprises, en tout état de cause, ont à cœur de limiter. La communication déjà citée permet dans bien des cas, en prévenant, d'en atténuer l'effet.

### Un Observatoire de l'Environnement a été mis en place pour suivre l'incidence du projet sur l'environnement :

L'Observatoire vérifiera la mise en œuvre et évaluera l'efficacité des mesures environnementales et compensatoires : la biodiversité, les ressources en eau et le paysage sont trois thèmes d'attention particulière.

## 5. Les déchets liés au chantier : une problématique en soi



### Les déchets ménagers

Les acteurs locaux devront également dimensionner les opérations de collecte et de traitement des déchets ménagers en fonction du surcroît de production de ces déchets dû à l'augmentation de population provoquée par l'apport des personnels présents pour le chantier. Au total, 11 000 emplois sont prévus pour la phase chantier, dont près de 4 500 au plus fort du chantier. Chaque individu produisant en moyenne 391 kg de déchets ménagers par an, ces 4 500 personnes produiront un surplus de plus de 1 759 tonnes de déchets par an à traiter, soit 146 tonnes par mois.

### Gestion des déchets

Contact CCI Amiens-Picardie :  
Virginie Peltret  
Tél. : 03 22 82 22 37  
Courriel : virginie.peltret@amiens-picardie.cci.fr



### Les déchets du chantier

La bonne gestion de l'élimination des déchets du chantier permet la protection de l'environnement et réduit la prise de risques importants (pollution des eaux superficielles ou souterraines, pollution de l'air, impact visuel sur le paysage).

Les déchets de chantier de bâtiments comportent une part importante de matériaux qui peut être valorisée. Leur traitement constitue donc un important enjeu à la fois économique et environnemental.

Il est nécessaire que les acteurs locaux et les acteurs du chantier mettent en place des filières d'élimination locales des déchets adaptées qui permettront :

- un traitement au fur et à mesure de leur apparition,
- une organisation de leur collecte (tri total ou partiel),
- un regroupement, et la reprise par les fournisseurs de certains éléments,
- des filières d'élimination spécifiques.

Ils assureront parallèlement l'information du public.

Infos	Gisement des ordures ménagères en kg / habitant / an*
Type de collecte	kg / habitant / an
Ordures ménagères résiduelles	316 kg collectés / habitant / an
Verre collecté sélectivement	29 kg collectés / habitant / an
Matériaux secs collectés sélectivement	46 kg collectés / habitant / an
<b>Total ordures ménagères</b>	<b>391 kg collectés / habitant / an</b>

\* Source : campagne nationale de caractérisation des ordures ménagères, ADEME Juin 2009 Enquête collecte 2007